

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Santé et environnement

Moustique tigre : la population a un rôle à jouer pour empêcher sa reproduction

Face à l'avancée du moustique tigre, les autorités de plusieurs Cantons romands font appel au public pour supprimer les lieux de ponte et signaler tout moustique suspect. Sa détection précoce permet d'intervenir rapidement en mettant en place une surveillance accrue et un traitement si nécessaire. Dès 2025, si les densités de moustiques augmentent, les privés pourront effectuer un traitement larvicide dont la mise en œuvre sera définie et validée par le Canton en collaboration avec les communes. Les objectifs sont de limiter la densité des populations de moustiques et d'éviter la transmission locale de maladies.

La hausse des températures ainsi que les activités humaines sont favorables à l'extension et l'installation du moustique tigre (*Aedes albopictus*). Il s'étend depuis quelques années dans les Cantons de Vaud, Genève et Valais, lesquels coordonnent leur action de lutte et font appel à la population pour supprimer les lieux de ponte et détecter les moustiques suspects.

Pourquoi s'en inquiéter ?

Le moustique tigre est un vecteur de maladies comme la dengue, le zika ou le chikungunya. A l'heure actuelle, la probabilité de transmission d'une personne malade à une personne saine reste encore très faible dans le canton. Toutefois, un risque d'épidémies locales n'est pas exclu si les populations de moustiques augmentent. La stratégie des autorités fédérales et cantonales est de maintenir la population de moustiques tigres à un niveau très bas pour limiter ces risques.

Que faire ? Rester vigilant sur tout le territoire y compris les espaces privés

En marge de leurs campagnes de prévention, les autorités cantonales et communales font appel au public pour supprimer les lieux de ponte et identifier les débuts d'installation. L'aide de la population est indispensable : elle permet d'agir dans les lieux privés et de couvrir ainsi l'ensemble du territoire cantonal. Deux gestes simples

sont nécessaires :

- Empêcher la ponte : éliminer tous les lieux favorables, soit les petits volumes d'eau inerte, coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, récipients abandonnés non couverts, arrosoirs, etc.
- Signaler tout moustique actif de jour sur la plateforme nationale www.moustiques-suisse.ch. En cas de relevé positif, la commune est avertie et une surveillance est mise en place. En fonction de l'évolution, un traitement peut être effectué par les autorités à l'aide d'un biocide à action ciblée, sans impact sur le reste de l'environnement, et la surveillance est accrue.

Une description de l'animal, des conseils pratiques et des réponses aux questions fréquentes sont disponibles sur www.vd.ch/moustique-tigre. La prévention est cruciale, car le moustique tigre est difficile à éradiquer une fois installé.

Traitements par les privés

En 2025, les privés pourront effectuer un traitement à leur domicile si toutes les conditions sont réunies, à savoir :

- Le moustique tigre est considéré comme installé dans la commune (voir situation dans le canton ci-dessous) et la situation se péjore, notamment avec la présence de fortes densités de moustique tigre. Ce traitement n'est jamais préventif.
- Durant la période de développement des populations du moustique tigre (juillet à octobre).
- Uniquement pour les endroits difficiles d'accès (par ex. descente de chenaux, dalles sur les balcons/terrasses...) et à condition que les lieux de ponte environnants aient été éliminés.
- Après évaluation de la situation par les autorités cantonales et validation de la nécessité d'un traitement local en collaboration avec les autorités communales concernées. Le Canton fournira le produit via les communes.
- Uniquement avec du Vectobac, en respectant le mode d'emploi et le dosage. Les traitements avec des insecticides du commerce sont très nocifs pour la faune, notamment les prédateurs du moustique, et donc totalement déconseillés.

Situation dans le canton

Le monitoring comprend la pose de pièges dans des lieux susceptibles d'attirer les femelles prêtes à pondre. Les employés communaux bénéficient d'une formation et d'un accompagnement durant la saison. En 2024, 80 pièges ont été posés. 239 signalements ont été faits sur le site www.moustiques-suisse.ch, dont 76 se sont révélés positifs. En 2024, à la fin de la saison d'activité du moustique tigre, le canton de Vaud recensait :

- Des populations établies dans 7 communes : Bussigny, Crissier, Lausanne, Nyon, Préverenges, Pully et Vevey ;
- Des populations en cours d'installation à La Tour-de-Peilz, Montreux, Mont-sur-Rolle, Renens et Rolle ;
- Des signalisations uniques ont également eu lieu à Bremblens, Commugny, Concise, Corseaux, Curtilles, Epalinges, Lutry, Oron, Penthalaz, Prangins et

Trélex.

La campagne 2025 débute au mois de mai dans les communes touchées et celles présentant un risque d'introduction du moustique tigre, p. ex. en raison d'un signalement précédent. Lors des campagnes précédentes, plusieurs communes (Bourg-en-Lavaux, Trélex et Prilly) ont pu se défaire du moustique tigre, ce qui confirme l'utilité et l'efficacité des mesures préventives.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 27 mai 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Alexandra N'Goran, Médecin spécialiste en épidémiologie des maladies transmissibles,
Direction générale de la santé, [medias.sgdsas\(at\)vd.ch](mailto:medias.sgdsas(at)vd.ch), 079 783 25 89